



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 14618

Numéro SIREN : 752 931 204

Nom ou dénomination : A.H.M

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2013 sous le numéro de dépôt 58929



1305898301

DATE DEPOT : 2013-07-01

NUMERO DE DEPOT : 2013R058929

N° GESTION : 2012D03532

N° SIREN : 752931204

DENOMINATION : A.H.M

ADRESSE : 60-64 rue du Rendez-Vous 75012 Paris

DATE D'ACTE : 2013/06/05

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

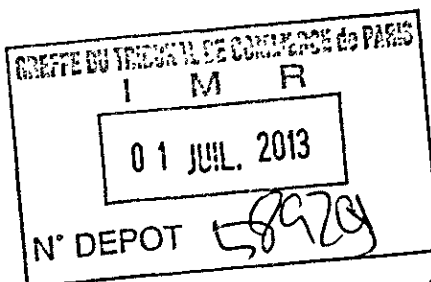
NATURE D'ACTE :

Jean Pierre MARTY

Diplômé de l'Ecole des
HAUTES ETUDES COMMERCIALES

EXPERT COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE aux COMPTES
Région de Paris

10 bld Magenta 75010 PARIS
Tel 01.42.12.09.00
Fax 09.70.62.27.36



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION

De la **SOCIETE A.H.M.**

de **Société Civile en Société par Actions Simplifiée**

Société Civile au capital de 1.500.000 €
Siège social : 60/64 rue du Rendez Vous
75012 PARIS
Rcs PARIS : 752 931 204

Messieurs,

Votre société envisage de modifier sa forme juridique de Société Civile pour adopter le régime des Sociétés par Actions Simplifiée.

En vertu de l'article L 223-43 du Code de Commerce, votre assemblée générale du 10 mai 2013 m'a nommé en tant que commissaire à la transformation et m'a ainsi confié la mission d'analyser cette transformation et de rédiger un rapport spécifique .

J'ai établi le présent rapport afin :

- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social,
- De vous faire part de mon analyse de la situation de la société.

VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social . Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments survenus entre la date de la dernière situation comptable et la date de mon rapport analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Votre société a été créée en juillet 2012. Les comptes du premier exercice seront établis au 31.08.2013

J'ai pris connaissance du rapport de la gérance et du projet des résolutions qui seront soumis à votre Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2013.

La situation de votre société qui a une activité de prestations de services liées à la détention et à la gestion de ses participations se caractérise par les éléments suivants :

1. Le capital social d'un montant de 1.500.000 €.
2. Les capitaux propres de la société établis sur la base d'une situation comptable au 31 mars 2013 sont supérieurs au montant du capital social
3. La société n'a pas encore établi de bilan, mais la situation intermédiaire est bénéficiaire.

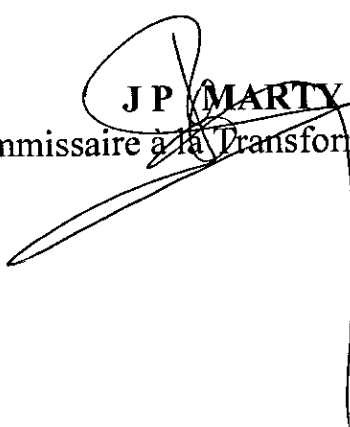
Je me suis assuré qu'il n'est pas intervenu, entre le 31 mars 2013 et la date du présent rapport, d'événement susceptible d'affecter négativement et de façon significative, le montant des capitaux propres de votre société.

En conséquence, les conditions juridiques préalables à la transformation en Société par Actions Simplifiée sont réunies.

CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la transformation de votre société A.H.M., en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

A Paris, le 5 juin 2013


J.P. MARTY
Commissaire à la Transformation